

Télégrammes :  
Courrier-Moulins  
—  
Téléphone :  
Moulins, 17

# COURRIER DE L'ALLIER

Chèques postaux :  
Clermont-Ferrand  
N° 114-83  
—  
R. C. n° 662

Pour la publicité régionale, s'adresser exclusivement à l'AGENCE HAVAS,  
37, place d'Allier, MOULINS - Palais du Commerce, VICHY

BUREAUX : 13, RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, MOULINS

Pour la publicité extra-régionale, s'adresser à l'AGENCE HAVAS,  
62, rue de Richelieu, PARIS, et dans toutes ses succursales

## SUICIDE SUSPECT

L'escroc est mort. S'est-il suicidé ? L'a-t-on suicidé ? On en discute passionnément, mais l'opinion qui prévaut, c'est que, par raison d'Etat, il a été exécuté dans l'autre monde. Trop de gens avaient intérêt à obtenir son silence éternel.

Il serait illusoire cependant de penser que les complices, les associés et les camarades de nocé du mécréant sont désormais hors de cause. Si Stavisky emporte ses secrets dans la tombe, les dossiers sous la main de la justice ont gardé les leurs.

Les responsabilités subsistent. Et combien nombreuses ! Responsabilité de la police, de la magistrature, de certains parlementaires affairistes, de quelques ministres insolents ou complaisants, enfin de l'Etat lui-même, caution des opérations de caisses d'assurances et de l'emploi des fonds mis en dépôt par de pauvres diables d'épargnants.

La défaillance des responsables appelle des sanctions. Qui les prendra ? Le gouvernement ? Personne n'y compte. Il est lui aussi terriblement ébloui par le scandale sans précédent. Depuis deux ans, M. Camille Chautemps occupe le ministère de l'Intérieur ; depuis deux mois, il est président du conseil. Il était, journalièrement, instruit par sa police et par ses préfets des agissements frauduleux de Stavisky. Qu'a-t-il fait pour y mettre fin ?

Le ministre de la justice était instruit des multiples condamnations encourues par l'escroc, au cours de sa brillante carrière. Quel ordre a-t-il donné au parquet général pour l'arrêter aux joies des palaces, des casinos, des tripots où il passait sa vie ?

Les ministres du commerce, du travail, des finances, connaissaient ou auraient dû connaître la gestion de la caisse de Bayonne. Ils ont signé, authentifié par

camaraderie tout ce qu'a voulu le président du conseil d'administration Garat. Et ce qu'il a voulu d'avoir jeté du lest en débauchant M. Dalimier, pour que le gouvernement soit lavé de tout reproche ? Nous verrons quels arguments opposera le président du conseil aux interpellateurs, mais il s'abuse s'il espère obtenir qu'ils en sacrifient M. Chlappe, préfet de police, à la vindicte de M. Blum. Il s'abuse également s'il croit donner des apaisements à l'opinion révoltée, moyennant l'arrestation de quelques journalistes de second plan.

Le prestige du ministère est atteint, sa chute ne peut tarder. Les socialistes, gens vertueux, repoussent hautement toute accointance avec un gouvernement radical « asservi par le capitalisme ». Mais les autres partis ne se soucient pas de laisser aux S. F. I. O. le monopole de la vertu. Tous orlent en chœur : « Epuration ! Epuration ! » chacun selon ses vus et ses ambitions particulières, et son envie de dévaler le voisin.

C'est à de telles convulsions que se débale la fin des régimes. Anarchie et démoralisation générale, mépris du droit professionnel, trafic d'influence, rivalité de clans et de personnes, rien ne manque au tableau de notre décadence politique et sociale, dont nos ennemis du dehors suivent d'un oeil haineux et réjouit la lamentable étape.

« Il faut en finir, le pays en a assez », s'exclament de bonnes âmes. « Un coup de balai ! » réclament des gens qui se posent en spécialistes de l'assainissement. C'est bien dit. Mais qui donc est en état de balayer ces tas d'immondices ?

Pas certainement une parlementaire, mais alors, alors qui ?

P. VIGNAULT.

## L'AFFAIRE STAVISKY

LA CHAMBRE NOMMERA-T-ELLE UNE COMMISSION D'ENQUETE ?

Paris, 9 janvier. — M. Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées, a annoncé cette après-midi dans les couloirs de la Chambre qu'il avait l'intention de proposer à la Chambre, comme conclusion de son interpellation sur l'affaire Stavisky, une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale d'enquête sur cette affaire.

UNE REUNION MOUVEMENTEE AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE DE LA CHAMBRE

Paris, 9 janvier. — Les couloirs de la Chambre ont été très animés ce matin, les députés continuant à s'entretenir du scandale de Bayonne.

Le groupe radical-socialiste a tenu une réunion assez mouvementée à l'issue de laquelle l'ordre du jour suivant a été voté :

Le groupe, en présence de scandales répétés qui troublent l'opinion publique depuis plusieurs années, approuve les décisions énergiques prises par le président Chautemps et lui fait confiance pour poursuivre sans faiblesse l'œuvre d'épuration dans tous les domaines en dehors de toute considération étrangère à la justice. Profondément respectueux du suffrage universel et voulant par dessus tout maintenir le prestige et la dignité du régime parlementaire, il exige l'application à qui que ce soit de sanctions fermes contre ceux qui auraient failli à l'honneur et au devoir. Enceinte qui concorde, décide à ne pas laisser porter atteinte à son honorabilité qui exige l'intégrité de chacun de ses membres, il ne recule devant aucune mesure qui serait nécessaire à l'intérieur même du groupe.

Ajoutons que M. Bonnaure, député de Paris, a été amené à fournir des précisions au sujet de ses rapports avec Stavisky. M. Bonnaure a déclaré qu'il avait fait la connaissance de l'escroc en plaçant pour une affaire dans laquelle Stavisky devait entrer par la suite. C'est alors que celui-ci était devenu son client. Enfin, il a tenu à insister sur le fait que ses relations avec Stavisky étaient constamment demeurées dans la règle professionnelle.

Quelques questions ayant été alors posées à M. Bonnaure sur ses déplacements nombreux, le député de Paris a demandé qu'on lui permit de s'en expliquer tout d'abord avec le président, M. Herriot.

Par ailleurs, M. Hesse a exposé les conditions dans lesquelles il avait été chargé par Stavisky d'une affaire qui n'avait aucun rapport avec celle du Crédit municipal de Bayonne. Il a précisé les circonstances tout à fait normales dans lesquelles cette affaire avait été remise par le tribunal pour être traitée par lui seul, mais sans qu'il n'y ait eu de mandat de comparution des parties civiles. Il a enfin déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que le groupe envisageât la question des incompatibilités parlementaires, mais que, dans l'état actuel des choses, on ne pouvait lui reprocher d'avoir continué à exercer une profession qui est la sienne depuis bientôt quarante ans.

M. Herriot a alors remercié M. Hesse d'avoir remis son siège de vice-président de la Chambre à la disposition du groupe.

Une vive discussion s'est ensuite engagée sur le point de savoir s'il y avait lieu de désigner une commission spéciale chargée d'examiner les cas des membres du groupe mis en cause dans l'affaire ou de les déclarer à la commission de discipline du parti. Quelques assistants ont alors observé que cette commission avait un rôle déterminé à remplir et qu'elle ne consentait nullement à s'ériger en tri-

bunal. Diverses suggestions ont été présentées, comme celle d'en référer au comité exécutif qui, lui-même, attendrait pour statuer, les résultats de l'enquête en cours.

M. Ledoux, député des Ardennes, a alors demandé à ses collègues d'élaborer un texte rendant incompatible la profession d'avocat avec le mandat législatif. Soutenu par plusieurs membres du groupe, l'interpellant n'a pas cette profession, il a été combattu au contraire par d'autres députés qui ont assuré que les parlementaires ne pouvaient renoncer à la profession qui les faisait vivre pour se consacrer à un mandat qu'ils ne détiennent que momentanément.

Finalment aucune décision n'a été prise comme il arrive le plus souvent au cours des discussions éliminatoires, et les assistants se sont séparés après avoir procédé à la désignation de leurs membres au bureau.

UNE MANIFESTATION AUX ABORDS DE LA CHAMBRE

200 arrestations

Paris, 9 janvier. — L'Action française avait fait appel à ses adhérents pour venir manifester, ce soir, devant la Chambre des députés.

En prévision de troubles, de nombreuses forces de police, des gardes municipaux à cheval avaient été massés tout autour du Palais-Bourbon dès le début de l'après-midi.

Dès 17 h. 30, la circulation des voitures était interrompue entre le pont Alexandre III et le pont Solferino. Seuls les autobus et tramways pouvaient circuler. Les ponts et les artères principales étaient barrés par des cars de la préfecture rangés côte à côte.

Deux groupes compacts de manifestants vinrent, vers 18 heures 30, se heurter à ces barrières, aux cris de « connez les voleurs ».

L'un tenta vainement d'atteindre la Chambre des députés par le pont de la Concorde. Il fut dispersé, malgré l'embarras d'une circulation particulièrement intense.

L'autre, un peu plus important, après avoir gagné le boulevard Saint-Germain, arriva bientôt à hauteur du ministère de la guerre. Il fut repoussé par les gardes à cheval qui, déboulant le trottoir et la chaussée, forcèrent les manifestants à reculer jusqu'au carrefour de Buci où quelques échauffourées se produisirent.

Des grilles, entourées les arbres, furent orisées ; M. Meyer, directeur adjoint de la police municipale, fut contusionné légèrement, ainsi que quelques gardiens.

Des manifestants essayèrent ensuite de se rendre au ministère de l'Intérieur, mais un service d'ordre les en empêcha.

Deux cents arrestations ont été opérées ; les manifestants arrêtés ont été répartis dans les postes de police du VII<sup>e</sup> arrondissement. A 21 heures, le service d'ordre était levé.

Deux arrestations ont, seules, été maintenues.

(Suite à la 3<sup>e</sup> page.)

## COURRIER DE L'ALLIER

Chèques-postaux : Clermont-Ferrand 114-83

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Moulins, Allier et Montluçon : Un an, 75 fr. ; 6 mois, 40 fr. ; 3 mois, 22 fr.

## DERNIERE HEURE

### L'affaire Stavisky

M. HAYOTTE SE CONSTITUE PRISONNIER

Paris, 10 janvier. — On sait qu'un mandat d'amener avait été lancé contre M. Henry Hayotte, lieutenant de Stavisky, et promu, par lui, directeur théâtral. M. Hayotte, accompagné de son défenseur, s'est constitué prisonnier ce matin à dix heures à la sûreté générale où le commissaire Barthelet lui fait actuellement subir un interrogatoire.

LES LETTRES LAISSEES PAR STAVISKY

Chamonix, 10 janvier. — Il était plus de minuit lorsqu'une auto s'arrêta la nuit dernière devant l'hôtel où loge Mme Stavisky. Celle-ci, étonnée d'être dans son appartement de nuit, s'y engagea. Quelques instants plus tard, l'auto s'arrêta devant la gendarmerie. M. Théron, procureur de la République, accueillit la venue du grand aventurier.

« Ce n'est que maintenant, Madame, lui dit-il, que je viens de recevoir l'autorisation d'ouvrir une lettre à vous adressée. »

Elle lui tendit à Mme Stavisky la fameuse lettre sur laquelle son mari avait écrit ces mots : « A ma femme bien-aimée ». L'enveloppe contenait trois autres enveloppes : « A ma fille », « A mon fils ». Dans chacune, une lettre, où, en des termes différents, suivant qu'il s'adresse naturellement à sa femme ou à ses enfants, qu'il leur donne l'assurance d'amour qu'il leur donnera à la suite des événements récents et des circonstances actuelles de se séparer à jamais.

A sa femme, en termes fermes, il indique son intention très nette de mettre fin à ses jours et l'assure de son amour éternel.

Aucune allusion n'est faite dans ces lettres aux affaires de Stavisky.

Les trois missives ont été placées dans les dossiers qui vont être envoyés à Bayonne.

Mme Stavisky, à la lecture des lettres, éclata en sanglots. On dut la laisser livrée à son chagrin pendant un long moment avant de lui proposer de la reconduire.

Ce matin, à 8 heures, a eu lieu le transfert du corps de Stavisky dans le caveau provisoire du cimetière de Chamonix, en présence de Mme Stavisky et des inspecteurs de police.

A l'issue de ce transfert, au cours duquel elle eut une défaillance, Mme Stavisky se rendit dans un hôtel.

### COURS DES CHANGES

| DEVISES                 | Cours du 9 | Cours du 10 |
|-------------------------|------------|-------------|
|                         | (d'après)  | Janvier     |
| Un dollar.....          | 16 29      | 16 37       |
| Une livre sterling..... | 83 12      | 83 30       |
| 100 francs suisses..... | 494 50     | 494 125     |
| 100 pesetas.....        | 210 375    | 210 50      |
| 100 belgas.....         | 354 55     | 354 50      |
| 100 lire.....           | 134 05     | 134 00      |

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du mardi 9 janvier

M. BOUSSON

EST REELU PRESIDENT

Un service d'ordre particulièrement important a été discrètement organisé autour du Palais-Bourbon pour réprimer éventuellement les manifestations annoncées par certains journaux.

A 15 heures 30, M. Groussau, député du Nord, doyen de la Chambre, en dépit de ses 83 ans, gravit rapidement les marches conduisant au fauteuil présidentiel et aussitôt les traveses se garnirent de nombreux députés qui convertirent avec une certaine passion. Ils sont bientôt 400 à leurs bancs.

Le président d'âge ouvre la séance à 15 heures 40 et il prononce d'une voix nette le discours d'usage.

Le discours de M. Groussau

Dans la première partie de son discours, l'orateur vante d'abord l'institution d'une Cour suprême dont les Etats-Unis ont fait l'expérience et qui fait son apparition en Europe, notamment en Espagne et en Tchécoslovaquie.

M. Groussau rappelle qu'une proposition de loi tendant à instituer une Cour suprême pour connaître des atteintes portées aux droits et aux libertés des citoyens fut déposée il y a déjà trente ans par M. Charles Benoist et regrette que la France n'en soit pas encore dotée.

Dans la seconde partie de son discours, M. Groussau rappelle l'épouvantable catastrophe de Légnay qui fit plus de deux cents morts et de trois cents blessés. Il rend hommage aux victimes de ce terrible malheur et prononce un éloge ému des deux députés qui figuraient parmi elles : M. Victor Schieller, député de la Meuse, et M. Henri Rollin, député de la Haute-Marne.

L'élection du bureau

Il est ensuite procédé au tirage au sort des scrutateurs pour l'élection du bureau et, après une dernière manifestation de sympathie à l'adresse de M. Groussau, le

### Le désarmement

UNE IMPORTANTE CONVERSATION MUSSOLINI-CHAMBRUN

Rome, 10 janvier. — M. Mussolini s'est entretenu longuement avec M. de Chambrun, ambassadeur de France, qu'il avait convoqué pour le mettre au courant de ses entretiens avec Sir John Simon. La conversation a été empreinte d'une grande cordialité et les deux a confirmé le vœu de son gouvernement d'aboutir le plus tôt possible à un accord, même de portée modeste, sur des bases acceptées par tous les pays en ce qui concerne le désarmement.

L'impression qui se confirme dans les milieux politiques est que les entretiens anglo-italiens ont gardé un caractère informel sans aboutir à la détermination d'une ligne de conduite commune. L'Angleterre reste fermement désireuse d'un désarmement général progressif et contrôlé sur les bases du plan MacDonnell. Pour elle le réarmement du Reich ne peut avoir lieu que dans les étroites limites prévues par ce projet dont le principe est d'ailleurs accepté par la France. L'Italie, elle, préconise le maintien général des armements à leur niveau actuel et une application pratique de l'égalité des droits militaires à l'Allemagne. Il n'est pas douteux qu'après la prise de contact officielle qui vient d'avoir lieu la presse britannique du désarmement n'ait fait des progrès à Rome.

M. EDEN ACCOMPAGNERA SIR JOHN SIMON A GENEVE

Londres, 10 janvier. — M. Anthony Eden, le lord du sceau privé, accompagnera Sir John Simon à Genève.

Il représentera la Grande-Bretagne au conseil de la Société des nations, après le départ du secrétaire d'Etat qui ne demeurera sans doute pas plus de deux jours à Genève.

Sir John Simon aura aujourd'hui un entretien avec M. Arthur Henderson, le président de la conférence du désarmement.

### La loterie nationale

LE GAGNANT DU LOT DE 5 MILLIONS HABITE CAVAILLON

Cavillon (Yaulouze), 10 janvier. — Le lot de cinq millions de la loterie nationale a été gagné par M. Félix Reynaud, 60 ans, boulanger à Cavillon.

### Les importations de vins et d'alcool aux Etats-Unis

Washington, 10 janvier. — Sur les 890.000 dollars de vins et de spiritueux qui sont arrivés aux Etats-Unis en novembre dernier, pour être mis à la disposition des consommateurs dès la fin officielle de la prohibition, la France a envoyé pour 700.000 dollars de produits, soit plus de 11 millions de francs.

## La Loterie nationale

Lotirage de la quatrième tranche

LES NUMEROS GAGNANTS

Le n° 76.523, série L gagne cinq millions.

Les 15 numéros ci-dessous rapportent chacun un million :

N° 00.414, série Y ; n° 80.550, série T ; n° 50.348, série J ; n° 93.050, série X ; n° 52.037, série G ; n° 50.186, série N ; n° 77.130, série X ; n° 93.034, série T ; n° 71.674, série N ; n° 06.713, série A ; n° 86.711, série H ; n° 95.218, série J ; n° 55.924, série V ; n° 25.772, série U ; n° 16.082, série T.

Dans chacune des 20 séries :

Le n° 47.276 gagne 50.000 francs.

Les n°s finissant par 5.994 gagnent 100.000 francs.

Les n°s finissant par 6.291 gagnent 50.000 francs.

Les n°s finissant par 955 gagnent 10.000 francs.

Les n°s finissant par 8 gagnent 200 francs.

défilé commence à la tribune, pour l'élection du président de la Chambre.

M. Bouisson est réélu président par 332 voix. M. Léon Blum a obtenu 33 voix ; M. Delbos 18, et M. Renaud-Jean 9 voix.

Sont élus vice-présidents : MM. Moncelle, 116 voix ; Yvon Delbos, 404 ; de Chambrun, 324 ; Henry Paté, 311.

Ont obtenu : M. Miellet, 167 voix, et Gourdeau, 65 voix.

Sont élus secrétaires : MM. Ballu, 432 voix ; Emile Vincent, 429 ; Auguste Durand, 424 ; Desprez-Polig, 412 ; Guérin, 411 ; Fayssat, 406 ; Darq, 406 ; Le Ball, 391 ; de Moines, 389 ; Henri Chantenet, 388 ; Volrin, 385 ; Parayre, 380.

Sont élus questeurs : MM. Tranchant, 430 voix ; Cazals, 378, et Barthe, 364.

M. Groussau proclame alors le bureau de la Chambre constitué, et il annonce que le nouveau bureau sera installé demain jeudi, à 15 heures 30.

L'assemblée acclame alors longuement son vénérable doyen, qui remercie ses collègues de cette manifestation de sympathie à l'adresse de M. Groussau, le

### L'incendiaire du Reichstag, condamné à mort, est exécuté

Leipzig, 10 janvier. — Van der Lubbe, condamné à mort par la cour suprême de Leipzig dans le procès de l'incendie du Reichstag, a été décapité ce matin.

Leipzig, 10 janvier. — C'est à 6 heures ce matin que le directeur de la prison a pénétré dans la cellule de Van der Lubbe pour lui annoncer que l'heure de l'exécution était arrivée. Van der Lubbe se leva et suivit ses gardiens sans prononcer une parole. Conduit dans la cour de la prison où se dressait la guillotine, Van der Lubbe écouta sans émotion l'arrêt de mort. Quelques secondes après, il fut poussé sur la planche et à 7 heures 25 le couteau tombait.

Aucun membre de la presse ne fut admis à l'exécution.

### Les obsèques du général Dubail

Paris, 10 janvier. — Les obsèques du général Dubail ont eu lieu ce matin.

La levée du corps a été faite à 9 heures, à la grande chapelle, 64, rue de Lille, d'où le cortège a gagné par les rues de Lille et de Solferino, le boulevard Saint-Germain, le quai d'Orsay et l'avenue du Maréchal-Gallieni, la chapelle Saint-Louis des Invalides, où, à 10 heures, a été célébrée la cérémonie religieuse suivant le cérémonial habituel, avec défilé des troupes.

Un seul discours a été prononcé par M. Reynaldy, garde des sceaux, qui a retracé la brillante carrière du défunt.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse dans le caveau de famille, selon la volonté du défunt, bien qu'il eût le droit d'être inhumé aux Invalides.

### Nouvelles diverses

Tarbes, 10 janvier. — Mlle Thérèse Battou, demeurant à Aren, est décédée à 107 ans.

Berlin, 10 janvier. — Pour la première fois depuis la guerre, des officiers allemands prendront part au concours hippique de Nice du 14 au 23 avril prochain.

### Résultats de courses hippiques

NICE

Prix de Troènes (steeple-chase, handicap, à réclamer, 10.000 francs, 3.300 mètres, 11 partants). — 1<sup>er</sup> Loti, à M. Naaton ; 2<sup>e</sup> Juj, à M. York ; 3<sup>e</sup> Omphale II, à Mme Orly-Roederer.

Mutuel : 60.50, 17.50, 8.50, 22.

Prix de Villefranche (course de haies, 15.000 francs, 3.000 mètres, 9 partants).

1<sup>er</sup> Pulcherrimus, à M. Voli-Picard ; 2<sup>e</sup> Potentate, à M. Renier ; 3<sup>e</sup> Tartemelon, à M. Canton.

Mutuel : 7.5.50, 6.50, 6.50.

## SENAT

Séance du mardi 9 janvier

Discours de M. Damecour

doyen d'âge

A la Haute Assemblée la séance de rentrée a été présidée par M. Damecour, doyen d'âge, sénateur de la Manche.

Dans son discours, il rendit d'abord hommage aux victimes de la catastrophe de Pompoigne. Puis, résumant la situation générale, il réclama la liberté économique par le retour à la loi de l'offre et de la demande, et la remise en ordre de l'économie monétaire, seul moyen de rassurer l'épargne alarmée. Il préconisa l'entente du capital et du travail, l'équilibre budgétaire, la réduction des dépenses publiques.

Parlant du problème extérieur, M. Damecour émit des doutes sur la sincérité de la politique allemande et souhaita que l'Angleterre affirmât sa résolution d'être à nos côtés en cas de conflit, seul moyen de maintenir la paix.

Puis il conclut par un chaleureux appel à l'union :

« A notre sens, a-t-il dit, nous ne devons pas cacher à la France que l'heure est grave ; son budget n'est pas en équilibre, son crédit est attaqué, notre victoire ne nous a pas encore assurés la paix. C'est par l'union du front que nous avons triomphé, c'est par le retour à cette union que nous gagnerons la paix. Nous inspirons alors pleine confiance à nos alliés, qui s'inquiètent à juste titre de nos divisions politiques. »

Cette union ne dépend que de nous. La refuserez-vous à cette patrie que nous aimons en faisant faire tout intérêt électoral et privé devant l'intérêt général ?

Reprenons, pour les faire nôtres, ces admirables et émouvantes paroles de M. Doumergue, président de la République : « Je demeure au-dessus des partis et l'intérêt de mon pays est le seul parti auquel j'appartiens. »

Une longue ovation accueillit le discours du doyen de la Haute Assemblée.

Après quoi le Sénat s'ajourna à demain jeudi pour l'élection du bureau définitif, qui sera installé vendredi.

AU JOUR LE JOUR

## La question des températures sur les planètes

On étonne toujours un profane lorsqu'on vient lui affirmer qu'une science toute nouvelle, l'astrophysique, nous permet aujourd'hui de mesurer les températures qui règnent à la surface des mondes composant notre système solaire.

Sagit-il du soleil, nous possédons toute une série d'appareils qui permettent de comparer les résultats. Personne, à l'heure présente, ne doit ignorer qu'il est possible, au moyen d'instruments appropriés, d'apprécier à distance la température d'un métal liquide et incandescent. Or, les lois qui nous permettent cette appréciation ne sauraient changer avec l'éloignement et s'appliquent aussi bien au soleil qu'aux étoiles peuplant l'immensité céleste.

Des milliers de mesures ont été faites depuis quelques années et nous savons maintenant que notre soleil rayonne comme le ferait une source lumineuse de 103.000 bougies placées à un mètre. La quantité de chaleur reçue par la Terre aux limites de notre atmosphère est bien près de 2 calories par centimètre carré de surface frappée. Cela résulte des mesures entreprises depuis des années par la Smithsonian Institution. Des lois connues, comme celle de Stefan, de Wien, de Planck, nous permettent aussitôt, associées aux mesures bolométriques, de calculer la température existant à la surface de ce grand luminaire qui nous distribue lumière et chaleur. Quelles sont les formules employées, nous arrivons à des températures qui oscillent entre 6.000 et 6.500 degrés, suivant les fluctuations inhérentes à notre grosse étoile centrale. On conçoit que, dans ces conditions thermiques, l